

Respectons [la mer]

La pêche à pied, c'est pour tous **«une école de la nature»**. Respectez les habitats fragiles, **refuges de la biodiversité** : évitez de fréquenter les hermelles, ne pêchez pas de coquillages dans les herbiers de zostères.



- **Respectez l'environnement** : remettez les pierres soulevées à leur position initiale... Une pierre non remise à sa place met 4 années à se repeupler. Adoptez une pêche douce, évitez d'utiliser des outils destructeurs.
- **Ne laissez pas de déchets sur l'estran.**
- **Respectez les autres usagers**, qu'ils soient professionnels ou amateurs
- **Respectez les installations professionnelles** : le prélèvement sur ces installations constitue un vol passible de poursuites judiciaires
- **Ne prélevez que ce dont vous avez besoin** pour la consommation familiale

Pour votre [santé]

- **Lavez soigneusement** votre pêche à l'eau de mer
- **Transportez-la dans un panier ajouré**; proscrire les sacs en plastique et les seaux, surtout l'été. Une poignée d'algues fraîches ramassées sur l'estran la conservera **au frais**.
- **Consommez vos coquillages crus assez rapidement**
- N'oubliez pas que la cuisson permet de **réduire les risques micro biologiques**



Cette plaquette est faite pour VOUS
et pour la mer

Gardez-la

Pour [vous]

Son but est de vous aider à réaliser **«une bonne grande marée»**, à vous régaler des produits de la mer que vous ramènez. Certains d'entre vous vont découvrir qu'il y a des règles à suivre, que le droit de «bassier» est une réalité mais qu'il y a aussi des devoirs, trop souvent oubliés ou méconnus. La Mer est beaucoup plus fragile qu'elle n'en a l'air : nous l'avons en responsabilité pour nous et pour les générations futures.

Pour [la mer]

Elle a besoin de vous; elle vous offre ses richesses mais sans vous, elle ne saurait le faire très longtemps. Respectez-la dans ses moindres éléments; la Mer, c'est bien sûr l'eau, mais ce sont aussi sa flore et sa faune que nous avons en charge de protéger. Chaque grande marée apporte de nouveaux adeptes; il vous appartient de les guider !



Comité 50 Pêche Maritime de Loisir - www.cpm150.fr
CD35 - www.peche-plaisance-cd35.com
CD22 - clbougault@orange.fr
Fédération Estran Rivages - Mairie - 50 Genêts

Demande de renseignement :
collectif.emeraude.cotentin@gmail.com
Délégation Mer et Littoral 22 : 02 96 68 30 70
35 : 02 99 40 68 30
50 : 02 33 23 36 00



Même si vous n'avez pas de bateau, vous pouvez adhérer à l'association la plus proche de votre localité en qualité de "bassier".



Pêcheur à Pied Responsable

édition mars 2014

